

LOCATION DU PRESBYTÈRE PAR L'ABBÉ SAUNIÈRE (1907)

C'est dans sa séance du 24 février 1907 que sont débattues par le Conseil municipal de Rennes-le-Château les nouvelles modalités de location du presbytère proposées par l'abbé Saunière dont le bail est à renouveler.

L'an mil neuf cent sept le vingt-quatre février, le Conseil municipal de la Commune de Rennes-le-Château s'est réuni à deux heures du soir dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rivière Victor, maire.

Présents : MM. Rivière Victor, Dénarnaud Barthélémy, Fons Pierre, Méric Valentin, Malet Michel, Faure Joseph, Maury Joseph, Cantie Antoine, Cassignac Jean.

Absents : MM. Paris Pierre,

M. le Maire soumet à l'assemblée une proposition de location du presbytère faite par M. Saunière Bérénger, desservant de la commune.

M. l'abbé Saunière offre un loyer annuel de vingt francs et prend à sa charge les impositions s'élevant à dix-neuf francs environ.

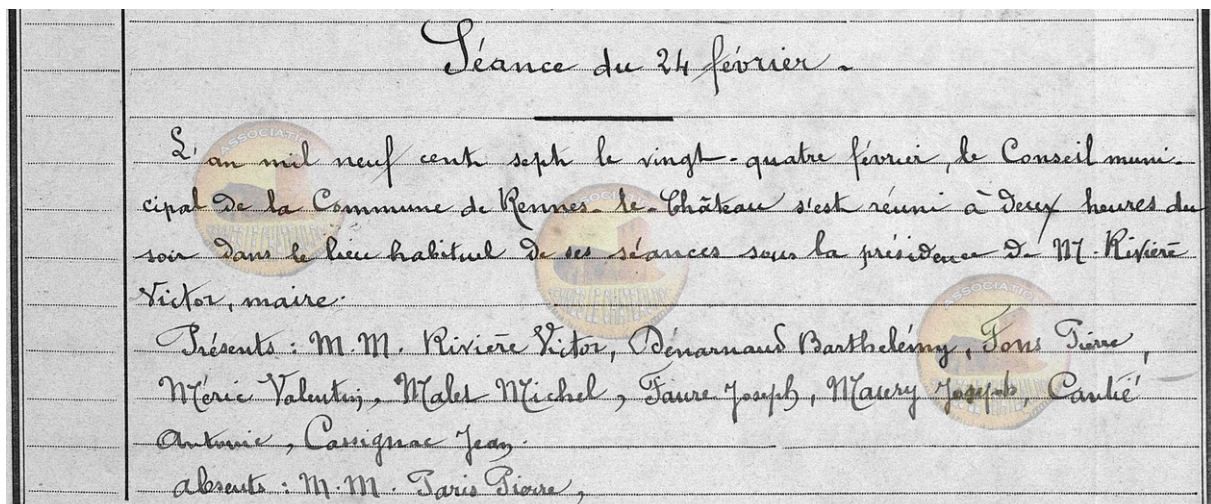
*Le Conseil, considérant que les loyers, à Rennes-le-Château, sont peu élevés ; que la commune a intérêt à avoir le presbytère occupé, car, dans le cas contraire, il deviendrait une charge pour elle ; vu l'estimation faite dans l'inventaire (600 frs) **(1)***

Délibère :

L'offre de M. Saunière, desservant à Rennes-le-Château, est acceptée.

La présente délibération sera immédiatement transmise à l'autorité supérieure.

Fait à Rennes-le-Château les jour, mois et an que dessus.



(1) Il s'agit de l'inventaire de l'église dressé le 12 mars 1906 par la Direction Générale des Domaines à la suite de la Loi de décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État. Cet inventaire a été reproduit dans le bulletin 2011 *Parle-moi de RLC*.

